

Du Christ-roi à l'argent-roi

Vannes, le 5 février 2023

- I. Sous l'ancien régime, le commerce des subsistances fait l'objet d'une préoccupation majeure des autorités à tous les échelons du royaume.
- Nicolas de La Mare (1639-1723) est un magistrat français.
 - Écrit *Traité de la Police*, 1709.
 - Principes de base d'un marché aux grains : le grain est différent de toute autre denrée.
 - Ceux qui se livrent à ce commerce exercent des responsabilités graves vis-à-vis de toute la société.
 - Ce commerce est une sorte de service public.
 - Le grain détenu par un marchand ne lui appartient pas, c'est un bien commun sur lequel la société a des droits.
 - Il doit résister à ses intérêts propres : son gain doit être juste et légitime, source de son travail et non de son aptitude à manipuler offre et demande.
 - Le commerce inspire peu de respect à la police toujours méfiante.
 - Le droit canon le méprise.
 - Le marchand est le prototype du menteur qui menace la société.
 - Mercure est Dieu du commerce et des voleurs,
 - Littérature populaire place le marchand en dernière place dans l'ordre du salut, **si tant est qu'il ait une place.**
 - Delamare : le négociant international est un homme sans patrie et le commerçant en grain un homme sans conscience.
 - Avide, il n'offre pas son produit à la vente, il le cache en attendant qu'il monte.
 - **Il est la cause de la cherté.**
 - En 1660 le Parlement de Paris censure plusieurs marchands qui dévastent les campagnes en achetant le grain pour l'amasser dans des entrepôts secrets.
 - En 1663 La Reynie accuse les monopoleurs de faire monter les prix.
 - Le monopole du grain est ce qu'il faut combattre.
 - La faim et la misère viennent du monopole.
 - Pour Mercier, le monopoleur est un assassin.
 - Le monopole est un crime social.
 - Dès le XIVe siècle, le Parlement de Paris punit les meuniers qui vendent de la mauvaise qualité, et assure le prix du pain.
 - Le Procureur général se proclame premier protecteur de la capitale.
 - Un ancien Premier président est surnommé le Boulanger.
 - Les règles du commerce de grain :
 - Quiconque veut vendre du grain doit se faire enregistrer à la police. (Châtelet ou Hôtel de ville),
 - déclarer identité et domicile,
 - lieux d'achat, noms de leurs correspondants,
 - lieux de leurs entrepôts,
 - leurs prévisions et leur destination.
 - Enquête (officiellement en tout cas) sur leur moralité.
 - Ceux qui ne s'enregistrent pas sont des brigands.
 - Toutes les transactions doivent être publiques, au marché ;

- Interdiction de faire du stockage.
- On vend le grain au JUSTE PRIX : celui qui ne lèse ni le marchand ni le consommateur.
 - L'idée de « juste prix » est ce qu'on doit assurer et est contraire au monopole.
 - C'est ce que recommandent les théologiens. **Société chrétienne.**
 - En temps de crise, le juste prix doit être imposé par les autorités : la « taxation »
- La taxation a des racines romaines et bibliques,
 - Elle se pratique dans un grand nombre de villes dans toute l'Europe.
 - À Paris, le prix du bois, de la cire, de la viande et du foin sont taxés.
 - Les marchands de grain et meuniers ont une réputation détestable.
 - Ils reprochent à la police d'avoir créé le stéréotype du grainetier criminel.
 - Celle-ci réplique que le peuple n'a besoin de personne pour se forger son avis.
- La police est l'instrument du gouvernement pour assurer la subsistance du peuple.
 - Maires, échevins, capitouls, jurats, prévôts, lieutenants et commissaires de police, procureur royaux et fiscaux sont là pour assurer l'approvisionnement en grain à un prix raisonnable dans les villes et les villages.
 - La police punit les meuniers qui vendent de la mauvaise qualité et assure le prix du pain.
 - **Le contrôleur général travaille directement avec le roi, hors du conseil, pour les problèmes de ravitaillement.**
 - **Jusqu'aux années 1760, pouvoir et Parlement ont la même conception du rôle de la police.**
- Problèmes posés par ce système : Paris dévore la province dans un rayon de quarante lieues
 - La machine étend ses tentacules jusque sur Rouen, Orléans, Reims, Troyes, Bourges, Dijon et même plus loin encore.
 - La province prend Paris pour un parasite : manifestations populaires affirment les droits légitimes du peuple à sa subsistance.
 - Les autorités locales font souvent cause commune avec les populations insurgées contre les enlèvements pour Paris.
 - La population empêche les acheteurs parisiens en 1693, 1725, 1728, 1740.
 - Les polices locales s'opposent souvent aux marchands parisiens.
 - En 1660 le Parlement de Paris censure plusieurs marchands qui dévastent les campagnes en achetant le grain pour l'amasser dans des entrepôts secrets.

La raison d'être de la royauté est d'abord et avant tout d'assurer les subsistances.

Non la production, qui revient à la paysannerie
Mais sa distribution.

La police protège le peuple contre les marchands.

Le roi très catholique est le garant que le peuple mange à sa faim.
Henri IV assimilait l'exportation en cas de disette à un crime de lèse-majesté

II. Les Lumières et la dette

- Au mitan du siècle, Louis XV est cerné par une coterie de financiers qui l'endettent : Pompadour, frères Pâris.
 - La marquise dépense
 - Le roi paye
 - Les financiers financent
 - La dette se creuse.
- Elle introduit à la cour des « philosophes » aux idées nouvelles
 - Médecin de la Pompadour, le Dr Quesnay se pique d'Économie (administration de la maison)
 - Ecrit *Fermiers* et *Grains* dans l'Encyclopédie, qui deviendra le catéchisme.
 - Science nouvelle : la physiocratie.
 - Vont créer le meilleur gouvernement possible
 - Ont une méthode rationnelle, universelle et évidente
 - Les lois économiques fonctionnent de la même façon que les lois de la physique.
 - Quesnay montre au roi son *Tableau économique* :
 - ordre naturel et évident.
 - Semble inspiré de la circulation du sang.
 - Le roi l'autorise à l'imprimer sur les presses royales.
 - C'est de la science et non du rêve de philosophe.
 - On prétend opposer la Raison à la superstition.
 - Quesnay convertit quantité de gens influents ça devient une secte
 - Mirabeau, Letrosne, Dupont, Diderot, d'Alembert et consorts.
 - C'est le temps de l'agromanie.
 - Voltaire se dit laboureur, viticulteur et berger, ce qui vaut cent fois mieux qu'homme de lettres;
 - Quesnay est un charlatan. Personne ne comprend rien à ses raisonnements.
 - Mais le roi protège la secte
 - subventionne leur journal,
 - emploie leurs militants
 - finance leurs tracts
 - franc-maçon derrière
 - Ils ont l'oreille du roi parce qu'ils prétendent régler la dette
 - Sans impôts nouveaux
 - Sans emprunts nouveaux
 - Par l'enrichissement de la base qui enrichira le roi.

Leur but : supprimer la police des grains et assurer la libre circulation

C'est un renversement total, intégral

La royauté est infiltrée

Le roi couche avec des petites filles.

III. La critique des physiocrates et des libéraux

- Pour les physiocrates, la police incarne ce qu'il y a de plus mauvais dans le gouvernement de l'Ancien régime.
 - Ils l'assimilent à la tradition, leur ennemi le plus pernicieux.

- Les physiocrates reprochent à la police sa vénalité et sa stupidité
- Voltaire déplore que les Français n'aient pas les marchands, (*Lettres philosophiques*, 1734)

En France, « le négociant entend lui-même parler si souvent avec dédain de sa profession qu'il est assez sot pour en rougir; je ne sais pourtant lequel est le plus utile à un Etat, ou un seigneur bien poudré qui sait précisément à quelle heure le roi se lève, à quelle heure il se couche, et qui se donne des airs de grandeur en jouant le rôle d'esclave dans l'antichambre d'un ministre, ou un négociant qui enrichit son pays, donne de son cabinet des ordres à Surate et au Caire, et contribue au bonheur du monde. » Pour Voltaire, entre le noble et le marchand, rien.

- Herbert (précurseur des physiocrates) œuvre au bonheur du peuple : *Essai sur la police des grains* en 1753
 - La croyance au monopole est un préjugé barbare et un fantôme périmé.
 - Et n'est-ce pas plutôt de la contrainte & des entraves que nous donnons à ce commerce, que naissent les désordres qui nous alarment avec raison ?
 - Herbert critique Delamare : La police n'a jamais fait pousser un épi.
 - L'intérêt personnel est le fondement de toute activité humaine et le principal agent d'émancipation.
 - C'est le moteur le plus puissant de l'humanité.
 - Le profit exclut le risque, le gaspillage et l'inefficacité.
 - Le grain est un simple objet de commerce qu'il faut démythifier.
 - La police doit combattre les instincts primitifs du peuple et dénoncer les préjugés populaires au lieu de s'appuyer dessus.
 - Penser autrement que libéral est un préjugé.
 - Montceau, agronome, condamne les préjugés populaires hostiles à la liberté de stocker : « Le public ne trouve jamais le prix du grain assez bas... il pousse l'injustice jusqu'à refuser au fermier le profit honnête qui lui est dû. »
 - À opposer à : Déclaration de Louis XIV du 31 Août 1699. « Les soins que nous avons pris pour faire fournir les bleds à nos peuples dans quelques Provinces où il en manquait, nous ont fait connaître que ce qui avait le plus contribué à augmenter leurs besoins, n'avait pas tant été la disette des récoltes, que l'avidité de certains particuliers, qui bien qu'ils ne fussent pas Marchands de Bled par leur profession, se sont néanmoins ingérés à en faire le commerce. L'unique but de ces sortes de gens étant de profiter de la nécessité publique, ils ont concouru par un intérêt commun à faire des amas cachés, qui en produisant la rareté et la cherté des grains, leur ont donné lieu de revendre à beaucoup plus haut prix qu'ils ne les avoient achetés. Et après avoir fait examiner dans notre Conseil les moyens les plus propres à faire cesser ce désordre, nous avons cru qu'il n'y en avoit point de meilleur que de suivre la voie que nos Prédécesseurs nous ont tracée par leurs Ordonnance, &c. " → police des grains.
 - *Le Journal du commerce* (futur physiocrate) : contrairement au cultivateur qui travaille instinctivement et

automatiquement, le marchand médite, pèse, mesure, calcule, combine les idées, discute les principes, prévoit l'abondance ou les disettes, la guerre et la paix. La liberté libérerait son génie.

Abruti c/Génie, Paysans c/ commerçant

- Lobby puissant : la « classe des propriétaires » ne constitue pas plus de 5 à 8 % de la population, et possèdent plus de 50 % des terres et presque tous les loyers, métayages, dîmes et droits seigneuriaux.
- Ils coordonnent leurs actions et lancent la propagande libérale à tous vents, puisée à Herbert et Quesnay.
 - A Saint-Malo les consuls annoncent qu'une pleine liberté ruinerait l'Angleterre... On joue les patriotes.
 - Le lobby rédige un rapport tendancieux qui tend à démontrer que la liberté du commerce entre provinces et avec l'étranger est la loi primitive royale française et que la police est une invention récente du 17^e qui se cache derrière la tradition et l'intérêt public.
 - C'est la police la cause du déclin et de la destruction de l'agriculture française, elle est la source de la disette et des monopoles. On supprimera les disettes par la liberté.
 - Le peuple doit être averti que la police n'est plus là pour approvisionner. Or c'est faux !
 - On inonde le conseil royal de mémoires exigeant la liberté pour sauver le royaume.
- Pour les physiocrates, les disettes sont artificielles et créées par l'opinion (Lemercier de la R. Dupont et Quesnay). C'est la peur le mal.
 - Jean-Baptiste Bertin, lieutenant-général de police puis Contrôleur général des finances depuis 1759, pense que Paris doit être excepté et que la liberté ne peut être universelle.
 - Il lance un questionnaire à tout le corps administratif pour connaître leur opinion.
 - Turgot (Limousin) répond à côté en exigeant la liberté totale, seule capable de sauver la France de l'horreur de la surabondance et de la famine.
 - Bertin inonde l'administration de propagande libérale avant d'envoyer son avant-projet d'avril 1762 : le seul moyen d'encourager l'agriculture est d'assurer la liberté du commerce intérieur et garantir aux cultivateurs un prix proportionnel à leur travail.
 - Il fustige la police dont il a eu la charge.
- Le projet de loi de Bertin
 - abolit l'obligation d'enregistrement,
 - l'interdiction de stockage et d'échanges hors marché,
 - garantit la liberté de circulation à l'intérieur
 - interdit à la police d'intervenir,
 - dispense de tous droits intérieurs pour les grains sur les ponts, les routes et les fleuves → au détriment des villes.
 - Seule l'exportation est prohibée, et Paris fait exception.

- Or la police n'est pas dogmatique mais pragmatique : elle veut bien de la liberté, mais sous contrôle.
- Il faut tout de même des marchands : pas qu'ils fassent la loi.
- La police est tempérée, tolérante et souple, en même temps que zélée. Elle pense que le commerce du grain est trop important pour être laissé aux mains des marchands.
- Pour les physiocrates, c'est la police qui crée la disette, pour la police c'est le manque de sévérité.
- Pour les physiocrates, la taxation est du vol

Les lois d'Ancien régime violent les droits de la propriété que la Révolution consacrera.

IV. 1763, la bascule : contexte

- La guerre perdue s'ajoute à la dette
- L'affaire Calas les cathos sont les méchants
- On n'a plus les jésuites pour crier casse-cou
- On va faire plier le roi à qui on promet l'apaisement avec les Parlements.
- Le roi limoge Bertin et fait venir Laverdy : magistrat suspect de jansénisme.
- Déclaration de mai 1763 :
 - institution d'un marché national (une première)
 - monarchie éclairée c/ l'esprit de clocher : pour détruire tout le système de contrôle.
 - même les nobles et les privilégiés doivent se lancer dans le commerce des grains.
 - Louis XV rompt avec le système traditionnel.
 - Il renonce à la police et aux principes qu'elle régit.
- L'édit de juillet 64 passe du national à l'international
 - exportation désormais autorisée : la France entre dans le marché commun de l'Europe ;
 - Cette législation traite du commerce des grains du point de vue de l'agriculture et non plus de la subsistance.
 - Aucune inquiétude à avoir, bientôt l'importation aussi sera illimitée..
 - On remplace l'absolutisme par la loi naturelle, celle du profit !
 - Désacralisé, le grain est devenu simple source de richesse !
 - C'est le progrès ! La Lumière !
 - Les seules restrictions sont encore de trop,
 - Les consuls de Saint-Malo déplorent : « il est bien affligeant que l'amour trop tendre du souverain et de ses ministres pour le peuple les empêche d'abroger entièrement et pour toujours cette police craintive et incertaine qui a presque détruit notre agriculture ». Propagande !
 - Guillaume-François Letrosne, magistrat physiocrate : « La déclaration du 25 mai 1763 a abattu ces barrières intérieures élevées par la timidité, si longtemps maintenues par l'usage, si favorables au monopole et si chères aux yeux de l'autorité arbitraire, mais il reste encore à faire le pas le plus essentiel ».
 - L'essentiel, c'est la liberté d'exportation sans entrave qui fera un prix commun d'Europe et apportera l'abondance comme

un bienfait ; ils veulent la liberté inconditionnelle intérieure et extérieure,

- Comment la royauté accepte ça !
 - Le libéralisme semble au roi un refuge contre les pressions des Parlements
 - Il semble cartésien (raison) et newtonien (observation)
 - La physiocratie relève non pas de la tradition et de la loi fondamentale, mais de la nature et des lois physiques.
 - Le roi pense qu'il va ainsi reconquérir le monde rural qu'il ne fait qu'accabler d'impôts.
 - Le libéralisme serait un retour au lien avec l'ossature de la Nation, la partie la plus précieuse du peuple.
 - Or la majeure partie de la paysannerie fait partie des acheteurs et non des vendeurs, plus menacés par la hausse que par la baisse des prix, comme les travailleurs des villes.
 - Ce sont les gros fermiers et les propriétaires terriens fortunés qui hurlent pour la liberté.
 - Ces gens-là se prennent pour des agriculteurs.
 - Cf. Voltaire : moi qui cultive la terre.
 - La réforme leur fera accaparer toutes les terres.
 - En fait le roi a suivi le courant de l'opinion.
 - Même le dauphin dit que le parti de la liberté compte 12 millions de Français.
 - Explosion de joie. C'est un premier pas vers la liberté illimitée.
 - Au Parlement de Rennes on salue non un simple règlement de police mais un acte considérable pour assurer le bonheur du peuple. (discours de La Chalotais du 6 juillet 1763).
 - On verse des larmes de joie et les journalistes délirent.
 - On en appelle à la liberté d'exporter illimitée, pour faire bonne suite.
 - Le roi et son entourage vont croire que la liberté est populaire.

- Le roi étant passé au libéralisme, le peuple est seul.
 - Le constat alarmant sur l'état de la France est mensonger.
 - Le Parlement de Paris a longtemps exagéré les constats désastreux pour appuyer ses remontrances au roi sur d'autres sujets.
 - Il s'en trouve pour dire que l'abondance est un bienfait : le but de l'agriculture est de nourrir.
 - Mais globalement les magistrats ont intérêt à la hausse des prix.
- Au début, le public est indifférent : bonne récolte, pas de problème.
 - La résistance va monter peu à peu
 - Les femmes sortent, poursuivent les convois de grains, saisissent les chargements et revendent au bon prix.
 - Les autorités sont intimidées par les mouvements de femmes et réagissent mollement.
 - Le peuple organise partout des taxations populaires.
 - Les autorités locales n'arrivent pas à croire que la loi ait pu changer. Or elles ont tort.
 - Elles ont peur de se faire submerger par un soulèvement universel.

- La police fraternise avec le peuple.
- La hausse du prix du pain est vertigineuse.
 - La révolte est universelle
 - Les marchands font des fortunes
 - Les autorités locales crient casse-cou : le peuple a des droits, pas seulement les propriétaires.
 - Fin 1768, il faut 24 sols pour nourrir sa famille quand on en gagne 15 et qu'avant les nouvelles lois il en fallait 12.
- Les libéraux pensent que le peuple résiste aux Lumières, il faut le forcer.
 - On va l'éduquer, pour qu'il soit d'accord
 - Les autorités sont trop molles : il faut savoir réprimer.
 - La police sert éhontément ses intérêts propres au lieu d'aider les pauvres marchands victime de la bêtise du peuple. **Calomnie !**
 - Son devoir est de protéger une entreprise d'utilité publique : le commerce des grains.
 - Il faut frapper et arrêter les meneurs.
- A Paris en cinq ans le prix du pain a doublé.
 - Laverdy est content, c'est le but recherché.
 - Rien ne doit être négligé pour rassurer les marchands.
- Une femme est arrêtée pour avoir volé un pain de 8 livres.
 - Elle invite le commissaire à venir chez elle où on trouve le mari pendu entouré de quatre enfants frappés d'épouvante.
 - Le commissaire la libère et paye son pain.
 - On trouve des placards jusque dans la chambre du roi. **Sous Henry IV on avait éprouvé une cherté de pain occasionnée par les guerres, mais dans ce temps on avait un roi : sous Louis XIV on avait également éprouvé plusieurs autres chertés de pain, produites tantôt par les guerres, tantôt par une disette réelle, mais qui avait pour cause l'intempérie des saisons, mais on avait encore un roi : au temps présent, on ne peut attribuer la cherté du pain ni aux guerres ni à une disette réelle du bled : mais on n'a point de roi, parce que le roi est marchand de bled . »**
- Le Parlement de Paris prie le roi de « prendre des mesures pour faciliter la subsistance du pauvre peuple » qui souffre de la cherté excessive. Sans attaquer le libéralisme.
 - Le roi « **j'aime mes peuples ; je n'ai nul besoin d'être stimulé pour les aider et les soulager : les mesures que j'ai prises ont assuré leur subsistance ; ils ne peuvent être troublés que par des démarches inconsidérées comme la vôtre** ». Le roi est devenu libéral : c'est le monde à l'envers.
 - Le Parlement convoque une Assemblée générale de police automne 68 pour étudier le problème : il faut « **écouter la voix du peuple (vox Dei) qui veut ordre moral et non les élucubrations d'écrivains qui veulent ordre « physique »** »
 - Le 10 novembre, lettres patentes qui réaffirment que l'ancienne législation est abolie car contraire aux intérêts des cultivateurs et des consommateurs. **Les problèmes viennent non pas d'un excès mais d'une insuffisance de liberté : « Nous n'avons pas encore réussi à rendre cette liberté salubre aussi effective que nous l'aurions voulu. »**

- Pour Laperrière, « Une foule d'écrivains qui n'a ni la mission ni le pouvoir d'exprimer la volonté publique, prétend être son organe en exaltant le système le plus incongru au sujet de sa subsistance. »
- Laverdy est disgracié fin septembre 1768.
 - La critique anti-libérale se déchaîne : ce qui reste après la consommation n'est que la réserve indispensable pour faire front en cas de pénurie.
 - Les libéraux mentent et disent que les exportations ont été marginales.
 - Or entre 1764 et 1767, l'exportation des grains et farine a donné une impulsion « salutaire » à la construction navale au Havre et à Rouen.
 - Un marchand de grains d'Etampes, se dit ravi de la hausse des prix, et annonce qu'il faudra des dents en or pour manger cet hiver. Très drôle !
 - Près du 1/5 des nouveaux marchands de blé en 1765 sont illettrés. La grande masse sont des bricoleurs qui traficotent dans les tavernes où ce négoce était jadis interdit.
 - Les nobles sont encouragés à s'engager dans une profession aussi utile et profitable.
- L'expérience prend fin en 1770 dans une situation financière catastrophique ;
 - Le nouveau contrôleur général, abbé Terray : compare l'expérience au déluge.
 - La France est ravagée par des torrents d'émeutes
 - Fin août 1770, le Parlement de Paris abroge les libertés accordées en 1763 et rend à la police ses prérogatives par un arrêt.
- Pour Terray « Il ne faut pas que le grain devienne un objet de spéculation pour les riches », alors que c'est justement tout le programme libéral.
 - Les physiocrates font profil bas, leurs ennemis se déchaînent : ridicules, prétentieux, prêchant une philosophie de famine et de désordre.
 - Diderot se retourne et exprime du dégoût pour la physiocratie
- Conclusion
 - Le peuple obéit si le roi nourrit.
 - On a pu accuser le roi d'imprévoyance, il est nouveau de l'accuser de malveillance. Son impopularité est à son comble.
 - L'endettement de l'État est vertigineux, et ne va faire qu'empirer.
 - Pour les Lumières, c'est qu'on n'en a pas fait assez.
 - Il faut recommencer et s'attaquer aux corporations.

V. Louis XVI et Turgot

- Louis XV meurt, le 10 mai 1774
 - Les finances sont catastrophiques
 - Le jeune Louis XVI est effrayé, il n'a que 20 ans et il a peur de ce qui vient.
 - On lui présente Turgot, bel homme, calme, imposant qui lui prend les mains.
 - Travailleur, incorruptible et **désintéressé** il a géré le Limousin où il a développé des ateliers de charité pendant la disette.
 - Roi est impressionné.

- Homme des Lumières, rédacteur de l'Encyclopédie : *Étymologie, Existence, Expansibilité, Foires et Marchés, Fondations* paraissent en 1756.
- Partisan du libéralisme, Turgot est nommé à la place de Terray qui lui a dit :
 - « Trois sortes de personnes sont intéressées au choix d'un système sur la police des grains : les propriétaires de biens-fonds, les cultivateurs et les consommateurs.
 - Je conviens que le système de la liberté est infiniment favorable aux propriétaires.
 - A l'égard des cultivateurs, l'avantage qu'ils y trouvent est purement passager, puisqu'à l'expiration du bail les propriétaires savent bien se l'approprier tout entier par l'augmentation du fermage.
 - Enfin les consommateurs souffrent évidemment le plus grand préjudice de la liberté qui porte les prix à un taux qui n'a plus aucune-proportion avec leurs moyens de subsister et qui augmente toutes les dépenses. »
 - Et l'abbé Terray concluait que la liberté n'était favorable qu'au plus petit nombre des citoyens, indifférent aux cultivateurs, et très préjudiciable à l'incomparablement plus grand nombre des sujets du roi.
 - Turgot n'en a cure, il croit à ce système, il le veut, il va convaincre le roi et l'imposer aux Français. « **Je crois véritablement que je suis né pour régénérer la France !** »
- Turgot est également partisan de la libéralisation de l'usure :
 - Le prêt à intérêt doit être rendu licite et le taux doit être librement débattu entre prêteur et emprunteur.
 - L'argent est une marchandise comme une autre qui doit subir comme le reste la loi de l'offre et de la demande.
 - Le prix est toujours juste quand la volonté des deux parties a été libre et qu'il n'y a pas eu de fraude. C'est le besoin qui force un homme à emprunter ? C'est le même besoin qui le pousse à acheter son pain. Doit-il le voler ?
 - C'est une erreur de croire que la liberté renchérira le prix moyen des grains.
 - Elle augmentera la masse totale de la production ce qui diminuera les prix au profit des consommateurs.

Il y croit comme d'autres croient en Dieu.
- Programme présenté au roi le soir de sa nomination :
 - Ni banqueroute, ni nouveaux impôts ni nouveaux emprunts.
 - Stricte économie, réduction de la dépense au-dessous de la recette. Fin des prébendes et dépenses inconsidérées.
 - Libre circulation des subsistances préviendra la disette :
 - Il fait appel, par avance, à la fermeté du souverain, « **sans se laisser effrayer par des clameurs qu'il est absolument impossible d'éviter en cette matière, quelque système qu'on suive, quelque conduite qu'on tienne** ».
 - Le roi promet, impressionné et pas vraiment libre de faire autrement. Il s'est lié les mains.

- Les économistes exultent.
 - Condorcet écrit à Voltaire : « Il ne pouvait rien arriver de plus heureux à la France et à la raison humaine. Jamais il n'est entré dans aucun conseil de monarque d'homme qui réunît à ce point la vertu, le courage, le désintéressement, l'annonce du bien public, les lumières et le zèle pour les répandre. Depuis cet événement, je dors et je me réveille aussi tranquillement que j'étais sous la protection de toutes les lois de l'Angleterre. ». Anglomanie.
 - Voltaire appelle Turgot « l'ange tutélaire » et regrette de devoir mourir maintenant qu'il voit au pouvoir la vertu et la raison.
 - D'Alembert : si le bien ne se fait pas c'est qu'il est impossible.
 - D'abord et avant tout la libre circulation des grains.
 - Turgot présente son édit au Conseil le 13 septembre, soit vingt jours à peine après son installation.
Son texte reprend les dispositions de 1763-1764, mais ne prononce pas, par prudence, la liberté d'exportation.
 - Turgot écrit en préambule que les négociants connaissent mieux le bien que les fonctionnaires :
 - Leur vigilance, excitée par l'intérêt, prévient les déchets et les pertes : leur concurrence rend impossible tout monopole, et le besoin continuel où ils sont de faire rentrer leurs fonds promptement pour entretenir la concurrence, **les engage à se contenter de profits médiocres...**
 - Plus le commerce est libre, animé, étendu, plus le peuple est promptement, efficacement, et abondamment pourvu. Les prix sont d'autant plus uniformes, ils s'éloignent d'autant moins du prix moyen et habituel sur lequel les salaires se règlent nécessairement.

==> d'où vient cette nécessité ? Il est fou !
 - Il affirme que les agents du roi feront **nécessairement** moins bien que les marchands car **ils n'ont aucun intérêt** à bien faire. Ce type ne connaît que l'intérêt. Il n'a pas entendu parler de la conscience professionnelle.
C'est la théorie de Mandeville : on ne fait bien que par intérêt.
La somme des vices privés fait la vertu publique !
 - Turgot pense aussi que les producteurs vont s'empressement de surproduire, assurés qu'ils seront d'un débouché régulier et de prix stables.
 - Construction théorique, dogmatisme imbécile.
 - Aucun paysan ne travaille comme ça.
- Voltaire se pâme d'admiration : « **L'humanité tenait la plume et le roi a signé.** »
Je viens de lire le chef-d'œuvre de M. Turgot. Il me semble que voilà de nouveaux cieux et une nouvelle terre !

VI. La mise en pratique

- Fait vendre d'un seul coup, les réserves de blé des « greniers du Roi ». Servent à maintenir le blé entre 8 et 12 sous la livre. Turgot les liquide pour six millions de livres...les prix baissent. Puis ils remontent presque aussitôt.
- Le Parlement, de retour en novembre, refuse d'enregistrer. Résistance. L'enregistrement est forcé.

- Les prix montent.
 - Turgot affirme que cette hausse n'aura qu'un temps et que quand elle cessera les accapareurs seront punis de leur cupidité et perdront pour toujours le goût de garder leur blé.
 - Il rêve tout haut
- Pilier du parti dévot, le duc de Croÿ écrit « Ce fut, quoique sourdement et sans révolution le plus grand coup porté à la religion, peut-être, depuis Clovis »
 Bien vu monseigneur : c'est un coup porté à la religion, au catholicisme.
 - L'Église s'oppose de toute sa force au libéralisme
 - Turgot presse l'Église de supprimer des fêtes religieuses : bande de feignants ! Refus de l'archevêque de Paris.
- Le banquier Necker a publié un livre contre la liberté totale.
 - Turgot essaie de le faire taire.
 - Faute de pouvoir le censurer, il le fait insulter par son ami Condorcet.
 - Le 1er mai, il envoie aux curés de Paris un mémoire :
 - Lorsque la cherté élève la denrée au-dessus des facultés du Peuple, ce n'est point pour lui-même que souffre l'homme de journée, l'ouvrier, le manoeuvre ; ses salaires, s'il était dégagé de tout lien, suffiraient pour le nourrir : ce sont sa femme et ses enfants qu'il ne peut soutenir, et c'est cette portion de la famille qu'il faut chercher à occuper et à salarier.
 C'est Turgot qui théorise et met en pratique le travail des femmes et des enfants qui va massacrer des générations d'enfants sous le siècle suivant.
- La Guerre des farines
 - L'hiver a été rude et le transport difficile : QUE FAIT LA POLICE ? Rien, elle n'a plus le droit. Vieux préjugé aboli.
 - En décembre, on signale des émeutes à Caen.
 - Début du printemps 1775, trois lieutenants de police de grosses villes viennent se plaindre de la disette, des murmures du peuple, et même de quelques commencements d'émeutes.
 - Le 12 mars, le procureur de Lagny se rend en personne à Paris pour attirer l'attention du ministère sur les circonstances critiques où se trouve la Brie.
 - Dès le 14 mars Turgot, alerté de troubles à Caen veut des punitions exemplaires, et exige de l'intendant la confirmation que le blé retenu alors a été tout de même expédié : « Il n'y a pas lieu de tenir compte des murmures du peuple. Il faut qu'il comprenne, au contraire, que son opposition, ses mouvements et ses violences ne serviront qu'à faire prendre les mesures les plus efficaces pour le contenir. »
 - Le 21, fermentation signalée sur le marché de Meaux.
 - Le 31 mars, le blé est à 21 sous. Les greniers sont vides, on ne peut plus faire baisser.
 - Courant avril, le pain sera à 24 sous, deux fois plus cher que ce que trois Parisiens sur cinq peuvent l'acheter.
 - Le 18 avril 1775 la foule envahit Dijon : depuis huit jours ils ont faim.
 - De la farine frelatée est jetée à la rivière.

- La troupe arrête quarante « meneurs ».
- On écrit au ministre que l'émeute a été provoquée par « ses ennemis ».
- Le prix du pain n'est pas en cause, c'est la bêtise populaire. C'est un complot anti-lumière !
- Le 24, Turgot écrit au vicomte-mayeur de Dijon : « **Ce n'est pas le peuple qui doit vous conduire, c'est la loi. C'est vous qui, chargé de la police, devez régler, conduire, contenir le peuple, et le plier à la soumission de la loi** ».
- Nouvelles d'émeutes partout :
 - Reims, Tours, Metz, Montauban.
 - A Beaumont, sur l'Oise entre Chantilly et Pontoise.
 - La foule demande la taxation. Des femmes s'emparent de sacs de blé et de farine et les vendent au « bon prix ».
 - Personne ne vole, on porte le fruit de la vente au procureur en personne.
 - Les marchands reviennent chercher le procureur pour qu'il leur récupère la marchandise mal vendue. Le procureur se terre, épouvanté et sans assistance.
 - La révolte suit le cours de la Seine et des péniches chargées de blé plus cher que l'or. Les routes sont prises d'assaut.
 - Aucun cri contre le roi : on veut un prix taxé, c'est tout.
 - Un édile prend sur lui d'imposer un prix à des marchands : Turgot, furieux, le fera embastiller sept semaines.
 - Turgot est assailli de lettres d'autorités locales qui expliquent que ça va très très mal, il ne répond pas et s'en moque.
- Mardi 2 mai, « Versailles est attaqué » écrit le roi à Turgot, ce dernier à Paris.
 - Le roi tente de parler au peuple derrière les grilles, et est obligé de reculer, en larmes.
 - Le gouverneur militaire de Versailles, le prince de Poix donne l'ordre de vendre le pain à 8 sous en croyant l'émeute reine de la rue, le temps de rassembler la garde.
 - Désavoué : sotte manœuvre.
- Turgot prend la main : il occupe brusquement un poste de Premier ministre et donne des ordres à la police et à l'armée via la garde française : « **Ceux qui continueront de s'attrouper encourront la peine de mort et seront les contrevenants arrêtés et jugés sur le champ. Tous ceux qui, dorénavant, quitteront leurs paroisses sans être munis d'une attestation de bonne vie et mœurs, signée de leurs curés et du syndic de leur communauté, seront poursuivis et jugés prévôtalement, suivant la rigueur des ordonnances** ».
- Libre circulation de quoi ?
- Au moment de signer, Louis XVI noué d'angoisse, murmure : « **Au moins, n'avons-nous rien à nous reprocher ?** »
- Condorcet est devenu enragé. « **le peuple ne sera tranquille que quand il saura qu'on a puni quelques-uns de ces brigands. En attendant, le mal gagne** ».

Brigands ! Retenez le mot, c'est celui qu'on utilisera pour justifier l'extermination des Vendéens.

- Le soulèvement à Paris général : pillage sans une goutte de sang.
 - Pas un possesseur de boulangerie ne sera tué.
 - L'émeute n'est que d'ouvriers, que des gens qui n'ont que leur travail quotidien pour vivre.
 - A 7 h du soir c'est fini.
 - La police n'a rien fait. Quand elle a fait quelque chose elle a aidé le peuple.
 - Turgot renvoie le Lieutenant général de police Lenoir
- Le Parlement s'assemble le 4 mai et fait afficher un arrêté interdisant les attroupements, mais ajoute **que le roi sera supplié de faire diminuer le prix du pain.**
 - Turgot fait couvrir cette affiche par celle par laquelle il promet la peine de mort aux émeutiers par jugement en cour prévôtale.
- Voltaire apporte son soutien à Turgot par une « Diatribe » alors qu'il n'a pas quitté Ferney.
 - Ce sont les prêtres des campagnes dont le fanatisme a saisi cette occasion de soulever le peuple contre l'Encyclopédie au pouvoir en la personne de Turgot.
 - « **Quand nous approchâmes de Pontoise, nous fûmes tous étonnés de voir environ 10 à 15 000 paysans qui couraient comme des fous et qui criaient « les blés, les marchés ! les marchés, les blés ! » Ils s'arrêtaient à chaque moulin, le démolissaient en un clin d'œil et jetaient blé, fa-rine et son à la rivière. Un petit prêtre leur suggérait d'une voix de stentor : - saccageons tout mes amis, Dieu le veut ; détruisons toutes les farines pour avoir de quoi manger !... Cet ecclésiastique expliqua à nos voyageurs qu'avec des confrères, il était l'un des chefs de la foule : - Nous avons reçu de l'argent pour cette bonne œuvre ». Mensonge !**
- La répression
 - A Paris on arrête un millier de personnes au hasard.
 - On pend le 11 mai à 15 heures en place de Grève deux innocents. Jean-Denis Desportes, 28 ans, et Jean-Claude Lesguiller, 16 ans.
 - Les condamnés hurlent.
 - Le peuple crie « grâce ! grâce ! »
 - Elle ne viendra pas.
 - Turgot fait dédommager par les communautés urbaines ou villageoises les marchands qui ont été obligés de vendre à prix taxé: « si la répartition générale de ces sortes de dédommagements est un mal pour les particuliers innocents sur qui elle tombe, elle est néanmoins indispensable pour établir la confiance des commerçants contre les mouvements populaires et pour intéresser la totalité du pays à les prévenir et à s'y opposer ».
- À Versailles, on entendit crier dans un couloir : « **le roi sera sacré le 11 et massacré le 16** ».

- Les autres réformes de Turgot :
 - la suppression des corporations qui verra la marchandisation du travail et la prolétarianisation du monde ouvrier.
 - La multiplication humiliante des ateliers de charité pour ceux qui ne peuvent plus se soutenir.
 - Turgot avait un amour du peuple qu'on peut saisir dans l'assertion suivante :
 - « Les communautés de campagne sont composées, dans la plus grande partie du royaume, de paysans pauvres, ignorants et brutaux, incapables de s'administrer. »
 - Le roi finit par le renvoyer et le remplace par un banquier, Necker qui va creuser la dette de façon abyssale. Quand le roi ne pourra plus payer, il lui restera la solution des États-généraux.
On connaît la suite.

VII. La fin de l'ancien régime

- Sans argent, le roi a suivi les avis de l'assemblée des notables qui a redemandé la libre circulation des subsistances en 1787.
- Puis il est réduit à convoquer les États-généraux, seuls habilités à créer de nouveaux impôts.
 - Organisés en sous-main par des loges maçonniques qui couvrent le territoire, les états-Généraux s'autoproclament assemblée nationale le 17 juin 1789. SANS MANDAT. C'est un coup d'État.
 - Les affidés du duc d'Orléans, grand maître de la franc-maçonnerie, organisent le renversement du roi et son remplacement par le duc en juillet 1789.
 - Prévenu du complot auquel participe son ministre Necker, le roi renvoie ce dernier. C'est le signal
 - Le 14 juillet l'émeute prend le pouvoir à Paris (la Commune) et organise une force armée bourgeoise : la garde nationale.
 - Le 4 août on, abolit les privilèges, c'est-à-dire tous les droits acquis des uns et des autres, ce qui abolit de fait le fonctionnement des corporations.
 - Le 29 août, l'assemblée constitutionnalise la liberté indéfinie du commerce, contre laquelle le peuple français ne cessa de dire son opposition depuis 30 ans.
 - Les 5-6 octobre 1789 — Second coup d'état de l'Assemblée constituante qui ramène le Roi à Paris où il est de fait prisonnier et sans aucun pouvoir.
 - Le 21 octobre, la loi martiale est instaurée contre tout rassemblement.
 - Il devient impossible de manifester pour la taxation et le juste prix du grain.
 - Ça revient à la peine de mort contre les opposants au capitalisme le plus sauvage.
 - La Révolution, c'est ça.